Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260320-D202641B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 MARS 2026

Date de Convocation : 16/03/2026

Mise en ligne le 10/03/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27
Quorum : 14

L'an deux mille vingt six
Le vendredi 20 mars à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. LE VERGER, Mme AUBERT PLARD, M. DELENCLOS, Mme FERRÉ, M. LUGAND, Mme MASSARD, M. GUIBERT, M. BRÉAL, Mme GARNIER, Mme VILFEU, Mme GAUTIER, M. BOTTIER, Mme CORGNE LAVIGNE, M. LECELLIER, M. CARRÉ, Mme LEGGERI, M. HUGER, Mme PORAS, Mme BOUCHET, Mme SOURDRILLE, M. BONNIER, M. LANOË, M. SANDOZ, M. SOLLIER

EXCUSÉE : Mme KIRIOLET

POUVOIR : Mme KIRIOLET a donné pouvoir à M. LANOË

SECRÉTAIRE : M. Martin SOLLIER est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-41 - Institutions et vie politique – Désignation de représentants de la commune dans les associations et autres organismes

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Rapport :

Suite au renouvellement intégral du conseil municipal, l'assemblée est invitée à désigner des représentants dans différentes instances.

M. le maire précise que les désignations doivent, en principe, intervenir au scrutin secret. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260320-D202641B-DE

Retiers

Désigne les personnes suivantes pour représenter le conseil municipal :

Centre social Mazette

- Thierry RESTIF
- Annick PÉRON
- Muriel FERRÉ
- Amélie AUBERT PLARD

Association Miescisko Pologne

En 1997, en Pologne, un jumelage a été mis en place en Pologne entre Retiers et la commune de Miescisko (partie du territoire de la voïvodie de Poznan). En 1998, ce jumelage a été signé, à son tour, en France.
L'association Miescisko Pologne a été constituée à cette occasion.

- Antoine GUIBERT
- Didier BRÉAL
- Sébastien HUGER

Conseil d'école

1 représentant titulaire :

- Muriel FERRÉ

1 représentant suppléant :

- Sabine BOUCHET

Conseil d'administration du collège

1 représentant titulaire :

- Muriel FERRÉ

1 représentant suppléant :

- Elisabeth GARNIER

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance

Martin SOLLIER